

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
du jeudi 15 février 2018  
Salle des fêtes de MARSON**

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Marie ANCELLIN par Noël VOISIN DIT LA CROIX (pouvoir), Victor OURY par Audrey SCHULLER (suppléante), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Catherine JULLIEN par Eric PIGNY (pouvoir), Christophe PATINET par Maurice HUET (pouvoir).

Etaient absents : Didier APPERT, Hubert FAUCONNIER, Catherine PANNET (excusée), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

Soit 39 votants.

Suppléants présents : Odile CAQUE, Alain GOBILLARD, Daniel HERBILLON, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Luc MILLION, Audrey SCHULLER, Andrée VIART.

Suppléants absents : Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUE (excusée), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Claudy MATHIEU (excusée), Eric MERCIER (excusé), Dominique MILLION (excusé), Florence PERARDEL (excusée), Muriel RENAULT (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire : Françoise DROUIN

Le conseil de ce jour est partagé en 2 séquences.

### **Séquence 1**

**Première partie à 19 heures consacrée à la présentation du PETR par Mr Jacques JESSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAC, assisté de Mme PURON de Mrs CHONE, BARBUSSE, de l'Agence d'Urbanisme de Châlons.**

Le Président JACQUET introduit la séance en présentant brièvement l'objet de cette rencontre, destinée à expliciter les enjeux du PETR, notamment pour ce qui concerne la CCMC et les droits à construire dans les communes de son territoire.

Mr CHONE développe les objectifs et l'avancement des travaux du SCOT indiquant l'urgence aujourd'hui de finaliser le document.

Il s'agirait de développer des stratégies pour préserver la ville centre, moteur du Pays, tout en préservant les populations. Le nombre d'habitants évoluerait de 96158 à 104000 à l'horizon 2030. Il faut trouver une ligne directrice et agir par anticipation dans ce temps qui peut paraître long mais nécessaire.

Le SCOT est prévu pour aider les collectivités. Il doit être un équilibre entre la réalisation des infrastructures et l'environnement.

Mr CHONE rappelle que les schémas régionaux vont également s'imposer aux collectivités dans un délai de 2 ans, notamment le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Ne pas avoir de SCOT serait un handicap face aux Régions.

**En complément de la présentation, il est rappelé qu'une Réunion publique est prévue à VITRY LA VILLE le 27 mars à 20h30 pour l'ensemble des élus et la population de la CCMC.**

**Monsieur JACQUET clôt cette première partie du conseil à 20h30 en remerciant les intervenants.**

.....

## **SEQUENCE 2**

**Le conseil se poursuit selon son ordre du jour**

### **ADOPTION DU PV DU CONSEIL DU 18 JANVIER 2018**

- ⇒ Vote du conseil communautaire : unanimité

#### **I. BATIMENTS EQUIPEMENTS**

##### **1. Location du bâtiment de Marson**

100€ mensuel répartis pour 50% à la commune de Marson, 25% Francheville, 25% Coupéville.

- ⇒ Vote du conseil communautaire : unanimité

##### **2. Aires de jeux**

Contrôles à effectuer sous la responsabilité du gestionnaire ce qui implique que les agents de la CCMC soient formés à l'entretien du matériel dans le respect des obligations et contraintes.

La société PASSPORT et/ou le CNFPT sont habilités à dispenser ces formations.

Il est proposé de reconduire la mutualisation avec les Communes pour obtenir un coût raisonnable, les tarifs seront transmis par la CCMC.

#### **II. RESSOURCES HUMAINES**

##### **3. Création de poste Services techniques**

Actuellement un seul agent est dédié aux services techniques.

Celui-ci est en arrêt maladie depuis le mois de novembre, et ce pour une durée indéterminée.

La CCMC s'organise en concertation avec les communes d'implantation des bâtiments dotées de services techniques, pour faire face aux petits entretiens courants.

Cependant,

- les communes de MARSON et VESIGNEUL sont dépourvus d'agents dédiés.
- la charge de travail s'est accrue

Il devient donc nécessaire de renforcer le personnel en place par la création d'un poste, proposé à temps complet, de catégorie B ou C.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, cette proposition de création de poste, après le DOB, doit s'inscrire dans une démarche de redéploiement des postes.

Ainsi, le remplacement de deux départs à la retraite s'opèrera en parallèle à effectif global constant, tout en maintenant la qualité du service.

Après échange, la proposition de création de poste ne porte que sur la catégorie C

⇒ Vote du conseil communautaire : unanimité

### III. ENVIRONNEMENT

#### 4. Tarifs de l'eau potable

Francheville a rejoint le contrat principal au 01/01/2018

Le Mont de Noix rejoindra le contrat principal au 01/01/2019.

La commission eau s'étant réunie le 30/01/2018, il est proposé une augmentation de 0,10 € pour les Communes de Pogy et Omev.

⇒ Vote du conseil communautaire : unanimité moins une abstention

#### 5. Projets d'extension de réseau

Extension de réseau sur la Commune de DAMPIERRE pour 130 m

Un échange a lieu entre le Maire de DAMPIERRE et la Maire d'ECURY SUR COOLE quant à la prise en charge des coûts de terrassement et des engagements pris en commission par le Maire de DAMPIERRE.

Coût du projet :

- terrassement en tranchée commune entre les réseaux (eau, électricité) : 10 829,77€ HT pris en charge à 50 % par la CCMC sur la seule partie « eau » soit 25 % de la dépense totale **2 707,44 €**
- canalisation : 6 102,37 € prise ne chargée à 50 % par la CCMC soit **3 051,19 €**

soit un engagement total proposé de **5 758,62 € HT.**

⇒ Vote du conseil communautaire : unanimité

#### Questions diverses

Informations pour les dossiers DETR déposés.

PRIORITE	PROJET	AXE	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	DETR SOLLICITEE
1	Création de poste de Chargé de mission Urbanisme Aménagement	2	0	50 000	30 000
2	Sécurisation des établissements scolaires	3 Travaux de mise en sécurité	32 536	39 044	13 014
3	Programme de réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	3 Opération lourde assainissement dit autonome	378 250	454 595	75 650
4	Construction d'un itinéraire vélo voie	1-Projet dans le domaine touristique	254 500	304 500	89 075
<b>TOTAL</b>			<b>665 286</b>	<b>848 139</b>	<b>207 739</b>

Sont ensuite évoqués les frais et les travaux sur le SCOT ainsi que pour le GEMAPI. Concernant ce dernier point, l'Entente Marne souhaite se désengager des travaux.

Le souhait est néanmoins de maintenir ce syndicat qui est compétent et de proximité (notamment avec le SIAM et le SIABAVE)

Le Président demande aux Communes de communiquer à la CCMC, le montant de leurs cotisations aux différents syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.